

Québec, le 3 juin 2013

Monsieur Donald Bhérer
Directeur général
Cégep de Sept-Îles
175, rue de La Vérendrye
Sept-Îles (Québec) G4R 5B7

Objet : Suivi au rapport d'évaluation institutionnelle

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion tenue le 24 avril 2013, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné les suites que le Cégep de Sept-Îles a données à certaines recommandations du rapport d'évaluation institutionnelle.

Dans son rapport produit en avril 2005, la Commission avait jugé que le Collège devait recentrer le travail de la Commission des études sur les questions pédagogiques et optimiser son fonctionnement en redéfinissant son rôle et ses objets selon la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et en révisant, au besoin, le règlement qui l'a créée. Lors de la visite d'évaluation de l'efficacité du plan stratégique 2004-2012 réalisée au Cégep de Sept-Îles, la Commission a pu constater, à travers les témoignages de la Direction des études et de certains enseignants, que les préoccupations pédagogiques sont davantage traitées en Commission des études. Le règlement de la Commission des études a été revu et un bilan de la Direction des études ainsi que divers comptes rendus témoignent du leadership assuré par celle-ci puis de la réorganisation des travaux à la Commission des études. La Commission estime que le Collège a répondu de façon satisfaisante à cette recommandation.

Par ailleurs, la Commission recommandait au Collège de poursuivre ses efforts pour renforcer et soutenir le leadership de la Direction générale ainsi que celui de la Direction des études. Lors de la visite d'évaluation de l'efficacité du plan stratégique 2004-2012

réalisée au Cégep de Sept-Îles, la Commission a observé que la mise en œuvre des actions découlant du plan stratégique, incluant le plan de réussite, démontre que la Direction générale et la Direction des études assurent un leadership. Lors du discours de la rentrée, le directeur général annonce les priorités annuelles découlant de la planification stratégique. Des plans de suivi institutionnel sont élaborés par la Direction générale et les comités de programme disposent d'un gabarit pour la rédaction de leurs rapports bilans. Le leadership de la Direction des études s'observe par la création d'une Table des coordonnateurs et par le recentrage de la Commission des études sur des aspects pédagogiques. La Direction des études incite également les comités de programme à se rencontrer de façon régulière. Enfin, la Commission a constaté une forte adhésion de la communauté par rapport aux actions entreprises par le Collège dans le cadre de la planification stratégique. La Commission considère qu'il s'agit de suites satisfaisantes.

La Commission recommandait également au Collège de développer un plan de communication interne, de créer des lieux d'échange et d'information en vue d'améliorer la circulation de l'information et de mobiliser l'ensemble du personnel pour atteindre les objectifs du Collège. Ce dernier s'est doté d'un plan de communication annuel ainsi que d'un plan annuel de promotion et de recrutement. Lors de l'autoévaluation de l'efficacité de son plan stratégique, le Collège a recensé diverses réalisations pouvant être liées à cette recommandation. À titre d'exemple, la publication d'un bulletin interne d'information, la mise à jour du site Internet, des périodes de communication aux étudiants et au personnel, de fréquentes interventions publiques dans les médias, la production d'un matériel promotionnel plus sophistiqué, l'embauche et l'intégration d'une conseillère aux communications ainsi que la reconnaissance à l'interne et à l'externe des actions et des réalisations du personnel via les communiqués et les réseaux sociaux. En outre, la visite effectuée lors de l'évaluation de l'efficacité du plan stratégique a permis à la Commission de constater une plus grande fluidité des communications à l'interne et une communication constante avec les partenaires externes du Collège. La Commission juge que les actions entreprises par le Collège répondent de façon satisfaisante à la recommandation.

La Commission reconnaît les efforts déployés par le Cégep de Sept-Îles pour répondre aux recommandations du rapport et prend bonne note des actions entreprises en vue de

satisfaire l'ensemble de celles-ci. Néanmoins, deux recommandations sont maintenues. C'est le cas de la recommandation visant à mettre en place la politique qui permettra l'évaluation systématique du rendement de l'ensemble de son personnel et à en faire une priorité dans la réalisation de son plan d'action. Jusqu'à présent, le Collège a élaboré deux programmes d'évaluation, un pour le personnel professionnel et l'autre pour le personnel de soutien. La Commission s'attend à recevoir le programme d'évaluation des enseignants que le Collège compte adopter prochainement ainsi qu'une démonstration de la mise en œuvre des trois programmes d'évaluation.

De même, le suivi du Collège n'est pas suffisant pour ce qui est de la recommandation visant à améliorer les pratiques de suivi et d'évaluation de sa planification. L'évaluation de l'efficacité du plan stratégique 2004-2012 a démontré que les mécanismes de suivi du plan stratégique ont permis au Collège d'apprécier globalement le niveau d'atteinte de ses objectifs et de réviser annuellement son plan pour en adapter la mise en œuvre, mais qu'ils n'ont pas permis au Collège de mesurer annuellement le niveau d'atteinte de chaque objectif à la lumière de résultats attendus. De plus, l'évaluation a souligné que les objectifs de la planification stratégique n'étaient pas tous formulés de façon à ce que le Collège puisse en attester l'atteinte. Lors de la visite, le directeur général a mentionné que la planification stratégique 2012-2015 sera revue et qu'elle devrait contenir des résultats attendus et un mécanisme de suivi des résultats. La Commission s'attend à recevoir, en plus du nouveau plan stratégique, une démonstration de la mise en œuvre du mécanisme de suivi des résultats.

Je vous remercie de votre collaboration et je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Michel Lauzière

c. c. M. Marc Lavoie, directeur des études par intérim